



Date publication : 21/07/2025

Intitulé du poste

MÉDECINS GÉNÉRALISTES (H/F)

Nom de l'équipe de soins primaires

MSP ORÉE D'ANJOU

23 RUE DE ST CHRISTOPHE- ST LAURENT DES AUTELS
49270 OREE D'ANJOU

Présentation du poste / contexte

Suite à un départ à la retraite, la Maison de Santé de St Laurent dispose d'un cabinet médical neuf (2020) et équipé, géré par la mairie d'Orée d'Anjou, commune nouvelle, située Sud Loire, en face d'Ancenis, entre Nantes et Angers

- 16 autres professionnels travaillent sur ce site : médecin, infirmières, kinés, sages-femmes, podologue, diététicien, audioprothésiste, ostéopathe, psychologue, sophrologue.

- Fait partie de la MSP d'Orée d'Anjou, avec une SISA de 35 associés, dont 4 médecins sur le site de Champtoceaux

- Groupes de travail actuels : APA, parentalité, Bien-être psychique, maison de santé plus verte, handicap des jeunes

Qualités recherchées :

- Intérêt pour l'exercice coordonné pluriprofessionnel

Contacts pour plus d'informations

Françoise Courtet

courtet.francoise@sfr.fr

06 72 97 03 58

PRESENTATION POLE SANTE OREE D'ANJOU

1- Quelques repères

- a. **Les débuts : création de l'APSOA (Association des Professionnels de Santé d'Orée d'Anjou)**
 - i. Années 2010 : Les élus ont été à l'initiative du projet, prévoyant des difficultés de recrutement des médecins à moyen terme.
 - ii. Projet architectural : ouverture de la maison de santé de Liré en 2017 et de celle de St Laurent en 2020
 - iii. En parallèle, des soirées pluri professionnelles sont organisées pour mieux se connaître et partager nos expériences
 - iv. **2016** : Le Projet de santé est validé par l'ARS : l'ensemble des professionnels de santé qui exercent à Orée d'Anjou et qui le souhaitent, se regroupent en **une MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) multisites** (3 maisons de santé et de nombreux cabinets libéraux)
 - v. Le départ de plusieurs professionnels de santé, leaders du projet, en 2020, et le COVID, ont provoqué une interruption du processus pendant plusieurs mois.
 - vi. **Fin 2020**, une **deuxième équipe** se lance. Le projet doit être actualisé. Une coordinatrice est identifiée et se forme.
 - vii. **La SISA d'Orée d'Anjou est créée en septembre 2021**. 26 professionnels de santé, dont 4 médecins traitants, s'associent. 48 ont signé la charte. **La SISA est un cadre juridique qui permet de percevoir des fonds publics pour améliorer la prise en charge des patients.**
 - viii. La SISA est gérée dans un premier temps par 5 membres fondateurs. Puis la co-gérance devient conseil de gestion de 8 personnes qui intègre 3 personnes non associées
 - ix. **Un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) est signé avec la CPAM le 1^{er} juillet 2022**

2- L'ACI, qu'est-ce que c'est ?

- i. Les professionnels s'engagent à :
 - Utiliser le **SIP** (Système d'Information Partagé) : Dr Santé actuellement
 - Garantir une **permanence de soins**, par des consultations du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et le samedi matin. Les professionnels s'engagent à réserver des créneaux horaires pour les **soins non programmés**
 - Organiser des **RCP** (Réunions de Concertation Pluriprofessionnelles)
 - Elaborer des **protocoles de soins pluriprofessionnels**, selon les besoins identifiés
 - Concevoir et mettre en œuvre des **actions de prévention**
 - **Impliquer les usagers** dans la vie de la MSP

Le détail de l'ACI est disponible sur ameli.fr

- ii. La **CPAM**, en contrepartie, verse une **rémunération**, chaque année, fin avril, **en fonction des indicateurs atteints** et du **nombre de patients traités par les médecins associés**.
 - 1. Cette rémunération est constituée :
 - a. du solde de 40% pour les actions menées l'année précédente.
 - b. Plus une avance de 60% du montant total estimé pour l'année en cours. Les +/-40% restants seront versés selon l'atteinte des indicateurs en Avril de l'année prochaine
 - c. La plus grande part des dépenses est constituée par la rémunération des PS.
 - 2. La **difficulté de gestion** réside dans le fait que les 40% doivent être totalement dépensés au 31 décembre de l'année précédant le versement, sous peine de payer un IS(impôts sur les sociétés que devraient verser les associés) ou un IR (impot sur le revenu qui serait versé par la SISA).

L'ACI permet de :

- **Rémunérer les heures de travail passées à faire fonctionner le projet**
- Organiser des temps de convivialité, des formations, afin d'améliorer le bien-être au travail
- Prendre en charge les frais de fonctionnement : avocat, comptable, local, assurance, fournitures, site,

3- Le projet en 2024

a. Fonctionnement

- i. **Règlement intérieur** : nous nous y référons en cas de questions de procédure. Il est envoyé à toute personne signataire de la charte.
- ii. **Comité de gestion** : il se réunit un lundi par mois, pour faire avancer les actions en cours. Il est composé actuellement des **4 co-gérants** (1 pharmacienne, 2 kinés, une podologue), 1 **coordinatrice** (sage-femme), tous associés de la SISA, et de **3 membres non associés** : 2 ostéopathes, et une infirmière puericultrice. Les 3 secteurs d'Orée d'Anjou (Liré, Champtoceaux, St Laurent) sont représentés.
- iii. **2^{ème} poste de coordination** : une 2eme coordinatrice a été identifiée et recrutée cet été 2024. Elle doit maintenant se former. Elle sera également **coordinatrice ETP(Education Thérapeutique du Patient)**.
- iv. **Journée de réflexion** : le conseil de gestion se réunit 2 jours par an en juin et décembre, pour avoir une réflexion et des échanges plus approfondis. C'est aussi un temps de pause et d'interconnaissance
- v. **AG** : chaque début d'année, nous faisons le point de ce qui a été réalisé l'année écoulée et soumettons au vote les résolutions pour l'année en cours.

- vi. **Un local** : Depuis juillet 2024, nous louons un local à la mairie dans la maison de santé de Liré. Ceci nous permet de nous réunir dans de bonnes conditions et d'organiser facilement des ateliers.
- vii. En 2024, une **AG exceptionnelle se déroulera en décembre** pour enregistrer **les entrants dans la SISA**, que nous espérons nombreux. Cette procédure est payante et effectuée par un avocat. C'est pourquoi nous ne la réalisons pas chaque année

b. Communication

- Newsletter : une par mois dans l'idéal, **Site Internet** : merveilleux outil à nourrir et faire vivre...,
- Se faire connaître, participer à l'animation du territoire : **forum santé bien-être, journée paralympique, ...**
- Nous utilisons la visio, les groupes whatsapp,... puisque notre MSP est multisites
- Développer des partenariats : APMSL(organisme de formation des MSP), réseau de coordinateurs, mairie, CSC, CPTS, ...

c. Actions réalisées ou en cours depuis 2 ans

Bien-être des professionnels :

- Moments de convivialité et d'interconnaissance : nous attendons vos suggestions..
- Formations pluriprofessionnelles : premiers secours, prévention suicide, comment faire face à une information préoccupante (maltraitance),....

Protocole plagiocéphalie et déformations crâniennes associées : il s'agit de prévenir, identifier et prendre en charge précocement les déformations du nouveau-né et du nourrisson. Des réunions d'information auprès des professionnels ont eu lieu. Ainsi qu'une réunion auprès des parents, que nous souhaitons renouveler.

Activité Physique Adaptée : pour revenir, après une interruption longue, à une activité physique progressive et durable. C'est une passerelle vers les clubs et associations sportives. 3 groupes d'au plus 10 personnes se retrouvent chaque semaine, à Liré, animés par une enseignante APA. **Des places sont encore disponibles**

Plan de réponse à une crise sanitaire grave : Il fait partie des critères obligatoires de l'ACI. Comment réagir rapidement, de façon adéquate et coordonnée en cas de crise sanitaire. Une cellule de crise pluriprofessionnelle a été identifiée et un protocole a été élaboré. A actualiser chaque année.

Patients acteurs de leur santé : (groupe santé- bien-être psychique)

- Diffusion d'un petit questionnaire en mars 2024 sur les problématiques de santé qui intéressent les patients de la MSP
- Entretiens téléphoniques avec ceux qui ont laissé leurs coordonnées
- Organisation d'une rencontre en septembre (8 présents) pour identifier des actions simples à mener
- Il est prévu des rencontres régulières autour de thèmes choisis par les patients acteurs
- **Vous avez des patients qui sont intéressés par cette démarche : ils sont les bienvenus**

Formation 1^{ers} secours

- Les premiers secours sont un thème réclamé à la fois par les professionnels et les patients. Une session PSC1 a réuni en septembre 10 pros et patients acteurs pendant une journée de pratique

Ateliers parentalité : Famill'échanges

- Être parent, le plus difficile des métiers. Echange d'expériences, écoute, soutien, autour de thèmes choisis par les participants. Ateliers mensuels, le mardi matin de 9h30 à 11h30. Dans une ambiance de pause relaxante.
- Démarrage le 12 novembre, des affiches avec planning et thèmes abordés, vont être diffusées prochainement.

Maison de santé verte

- **Une fresque du climat est en projet** : il s'agit d'imaginer en petits groupes ce qui pourrait changer sur notre lieu de travail. Avec les apports d'un animateur formé à la thématique.

d. Participer au PSOA :

Comment ? Chacun selon ses possibilités :

- i. Signer la charte
- ii. Recevoir des infos par mail et **relayer l'information, orienter les patients vers des activités** : newsletter, proposition d'ateliers, affiches, ...
- iii. Utiliser les services du PSOA : **annuaire des professionnels** sur le site internet Pole Santé Orée d'Anjou, ...
- iv. Participer à des actions, animer des ateliers selon ses possibilités
- v. Proposer des actions
- vi. Faire partie du conseil de gestion :

Les professions qui ne peuvent pas être associées (ostéopathes, psychologues, ...) ont la possibilité de participer au conseil de gestion et ainsi faire entendre leur avis.

vii. **Devenir associé de la SISA** : cela signifie :

1. Participer à la vie du PSOA : faire des propositions, faire avancer des projets qui vous tiennent à cœur, participer aux décisions
2. Pouvoir effectuer des RCP (réunions de concertation pluri-professionnelles) rémunérées : 2 associés de professions différentes, qui échangent par téléphone ou en réunion, pour améliorer la prise en charge d'un patient, peuvent être rémunérés, après remplissage d'un simple formulaire. **Des taches effectuées aujourd'hui « gratuitement » peuvent être valorisées et reconnues**
3. La Prise en charge intégrale du système d'information partagé Dr SANTE, y compris en mode gestion (installation et abonnement)

4- Ce qui va se décider à l'AG du 10 décembre 2024

a. Entrants dans la SISA

- i. Peuvent devenir associés de la SISA, les professionnels de santé selon le titre IV du code de la Santé Publique : médecins, pharmaciens, dentistes, sage-femmes, kinés, infirmiers, podologues, audio prothésistes, diététiciens, orthophonistes,

ii. **Pour devenir associé de la SISA, il faut :**

1. Fournir des documents : Fiche de renseignements,
2. Signer la charte du Pôle Santé Orée d'Anjou
3. Verser 10 euros (qui vous seront reversés si vous sortez de la SISA)

b. Election du conseil de gestion pour 3 ans

- i. Nous souhaitons que d'autres professions puissent participer au Projet Santé. Elles partagent déjà les locaux des maisons de santé : ostéopathes, psychologues, Il semble important que les élus soient répartis sur tout le territoire d'Orée d'Anjou

5- Nous contacter :

- sisaoreedanjou@gmail.com
- Site : [pole.sante Orée d'Anjou.com](http://pole.sante-orée-d-anjou.com)
- 06 16 24 64 46